



Contestation d un diagnostic

Par **laetitia13**, le **04/12/2009** à **14:47**

Bonjour, je m'appelle Laetitia j'ai été suivie par un médecin pendant 4 ans - d'ailleurs je n'aime pas du tout ce médecin - il m'a ordonné des traitements médicaux lourds à supporter et a des effets secondaires dangereux - mon père m'a fait signer un papier il y a 8 ans comme quoi je n'étais pas dans mon état normal et que je ne reprendrais pas mes études - après j'ai vu un psychiatre qui m'a fait peur - ce médecin est très bizarre et j'aimerais savoir si j'ai le droit de consulter un autre qui pourra contester le premier diagnostic -

Par **Allex**, le **01/01/2010** à **20:22**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas satisfaite de ce médecin, rien ne vous empêche - bien au contraire - de consulter un autre spécialiste. C'est ce qu'on appelle le libre choix du patient de choisir son médecin. Il faut avoir plusieurs avis pour pouvoir faire le bon choix !

Allex